



**Chevalley Michel**

Quid de la santé de la forêt fribourgeoise ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 23.10.19

DIAF

**Dépôt**

Vérité de la Palice, les épisodes de chaleur sont, aujourd'hui, de plus en plus fréquents.

Le réchauffement climatique menace et ce type d'épisodes va se répéter, plus tôt dans l'été et de manière plus intense, mettant en péril les forêts - entre autres - et donc l'équilibre durable auquel elles contribuent.

Toute proportion gardée, les forêts fribourgeoises, qui recouvrent le quart de la surface du canton sont, elles aussi, hautement concernées par ces changements.

Lors de leur sortie annuelle 2019, les parlementaires ont eu l'occasion de le vérifier, in situ.

Les explications données à cette occasion par les responsables forestiers, tant communaux que cantonaux, les ont, parfois, laissés pour le moins perplexes.

Aussi, dans ce contexte, je pose les questions suivantes:

1. Qu'en est-il de la forêt fribourgeoise en 2019 ?  
Certaines essences sont-elles menacées de dépérissement ?  
Dans l'affirmative, lesquelles ?
2. L'équilibre de la biodiversité est-il, par conséquent, en péril ?  
Le cas échéant, quels moyens pourraient contribuer à enrayer le phénomène ?  
Existe-t-il des dispositions qui permettraient, au minimum, de limiter les dégâts, par exemple une exploitation forestière intensive, des soins apportés à la jeune forêt, ou encore un entretien soutenu des forêts ?
3. Dans ce dernier domaine, l'aide à l'entretien des forêts protectrices, la subvention fédérale va diminuer : le montant prévu pour 4 ans restera le même, mais sera désormais ventilé sur 5 ans.  
Qu'en est-il de l'aide de la Confédération, respectivement de celle du canton aux propriétaires forestiers : détail de cette aide, montants alloués, etc. ?
4. 1999, Lothar ; 2003, sécheresse ; 2005, grêle. Pris parmi tant d'autres, ces événements ont, non seulement fait souffrir les forêts, mais également endommagé les forêts et dévalorisé le bois.  
L'exploitation des bois endommagés reste probablement la solution la meilleure pour lutter contre la propagation du bostryche typographe.  
Après environ 20 années d'efforts dans ce domaine, est-ce que cette exploitation est toujours d'actualité ?  
Dans l'affirmative, est-elle soutenue et à quelle hauteur de subventionnement ?  
Ce montant est-il suffisant ?  
A-t-on, faute de moyens suffisants, sacrifié l'un ou l'autre massif forestier protecteur ?

La forêt profite un peu à tout le monde. Partant de ce principe, nous estimons que le canton, fort de son devoir d'exemplarité, se doit de soutenir, y compris financièrement, tout effort visant à la bonne santé de nos forêts.

Dès lors, relativement au point 3 ci-dessus, nous proposerons que le canton compense le manquo du montant non versé par la Confédération, permettant ainsi un entretien optimal, impératif pour des forêts protectrices.

Si nécessaire - cela dépend évidemment des réponses du Conseil d'Etat à la présente question nous déposerons un objet parlementaire allant dans ce sens.

—